

Direction des Relations Extérieures (DRE)

Mandat général

Aider et conseiller le Secrétaire Général, ainsi que les organes statutaires de l'Organisation, ses autres organes et les entités administratives principales (MAEs) du Secrétariat sur des questions politiques spécifiques affectant les relations institutionnelles et politiques du Conseil de l'Europe avec d'autres organisations et institutions internationales, en particulier l'UE, l'OSCE et les Nations-Unies, et les relations avec des États non-membres, notamment les États observateurs et les États des régions du voisinage du CdE afin de promouvoir la coopération et les partenariats, éviter les doublons, augmenter les synergies et renforcer la visibilité à l'extérieur. La DRE est chargée de la mise en place cohérente de la politique du Secrétaire Général à l'égard des organisations internationales et des États non-membres. Elle coordonne les activités pertinentes des MAEs pour ce qui est de la représentation de l'Organisation à l'extérieur.

Principaux objectifs

- Développer et coordonner la politique et l'action du Conseil de l'Europe au niveau international élargi, en étroite coopération avec l'Union européenne, l'OSCE, les Nations-Unies et d'autres organisations internationales. Dans ce contexte, promouvoir les relations interinstitutionnelles avec les organisations européennes et internationales pertinentes ;
- promouvoir le dialogue et la coopération avec les États non-membres en se concentrant sur les pays des régions du voisinage et les États observateurs.

Pour atteindre ces objectifs, la DRE

- entretient et développe de relations politiques, et favorise les contacts de travail avec l'UE en vue de contribuer à la cohérence entre le processus d'intégration de l'UE et la coopération paneuropéenne ;
- sert de point de contact du CdE pour la coopération avec l'EU, et son Directeur assure la fonction de "haut fonctionnaire" au sens des arrangements d 1987 ;
- intensifie la coopération avec l'OSCE pour garantir des relations de travail et une coopération efficaces, et injecter de la cohérence ainsi qu'assurer une complémentarité d'action, et son Directeur assure la fonction "haut fonctionnaire" pour les relations avec l'OSCE ;
- entretient et développe des contacts avec d'autres organisations internationales, en particulier la famille ONU, pour garantir une approche cohérente des relations du Conseil de l'Europe avec elles ;

- assure la coordination politique de l'apport du Conseil de l'Europe aux diverses organisations, initiatives et mécanismes subrégionaux impliquant des États non-membres ;
- développe et entretient des contacts et assure une approche politique cohérente à l'égard des États non-membres en se concentrant sur les pays des régions du voisinage ;
- prête son concours aux représentants des États observateurs dans leurs relations avec l'Organisation ;
- assume la responsabilité finale pour les Bureaux du CdE chargés d'assurer